



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question écrite n° 4013

Texte de la question

M. Remy Auchede attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des éleveurs de bovins. En effet, alors que la situation du marché n'est déjà pas bonne, qu'à compter de ce mois s'appliquent les nouvelles mesures relatives à l'intervention (baisse de 5 p. 100 du prix de l'intervention et exclusion des carcasses de plus de 380 kg), l'accord oleagineux accepté par le Gouvernement va avoir des conséquences dramatiques puisqu'il permet l'importation dans la Communauté économique européenne, sans droits de douane, de 18 000 tonnes supplémentaires d'Hilton Beef en provenance d'Amérique du Sud. Ce contingent, ainsi repart : 11 000 tonnes pour l'Argentine, 5 000 pour le Brésil et 2 000 pour l'Uruguay, va peser sur le marché français et à l'exportation. C'est pourquoi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour s'opposer à ces importations dans notre pays et pour aider les éleveurs français victimes des baisses des cours en Europe, consécutives à l'entrée de cette viande sud-américaine.

Texte de la réponse

La Communauté économique européenne a vu condamner au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) son système d'aide aux producteurs d'oléagineux à deux reprises, la modification du règlement « oléagineux » opérée en 1991 n'ayant pas été jugée suffisante. Cette double condamnation ne signifie pas que nous soyons restés inactifs. La commission a, dans un premier temps, reçu l'autorisation du conseil d'engager des négociations visant à retirer les concessions faites sur les oléagineux moyennant compensation. La France a soutenu cette approche : l'objectif consistait à rechercher un compromis basé sur l'octroi de compensations sous forme de contingents à droits réduits pour divers produits agricoles permettant de garder en l'état l'organisation commune de marché des oléagineux telle qu'adoptée à l'unanimité par le conseil des ministres de la CEE. La commission a cependant modifié sa stratégie en cours de route : elle a consenti, dans le cadre du préaccord de Washington dit de « Blair House » en novembre 1992, à une modification substantielle de l'organisation commune des oléagineux. Ce changement de stratégie rend, de notre point de vue, superflue toute autre concession. La France reste donc opposée notamment à l'ouverture de contingents supplémentaires de viande bovine destinés à compenser le préjudice supposé mis en avant par les pays intéressés par ce contentieux.

Données clés

Auteur : [M. Auchédé Rémy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4013

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2061

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3179